Communiqué de presse

Berne, le 14 juillet 2025

Récolte 2026 : recommandations de semis de swiss granum

Swiss granum, en concertation avec les partenaires de la filière, publie des recommandations générales pour les semis pour la récolte 2026. Il existe un important potentiel de vente pour le blé fourrager, le maïs grain, le blé panifiable classe I, le colza, le tournesol, le soja fourrager et la féverole. Concernant les oléagineux, les quantités attribuées par la Fédération suisse des producteurs de céréales doivent être respectées. Swiss granum discute actuellement d’une teneur minimale en protéine pour le blé panifiable (classes TOP, I et II) valable à partir de la récolte 2026 ainsi que du report sur les producteurs des suppléments et déductions de prix pour la teneur en protéine de la classe TOP. Ces deux points seront intégrés dans les conditions de prise en charge de la récolte 2026 et doivent être pris en compte pour la culture de blé panifiable. Le blé panifiable et fourrager ainsi que les cultures protéagineuses destinées à l’affouragement sont surtout recherchés en bio.

En collaboration avec les partenaires du marché de la filière, swiss granum établit des recommandations pour les semis, afin de gérer l’offre en Suisse. Il s’agit de moyennes nationales. Des différences régionales sont possibles en raison des besoins spécifiques des transformateurs. Les centres collecteurs jouent ainsi un rôle important de coordinateur et de plateforme d’informations. Pour le choix des cultures et des variétés, il faut tenir compte des exigences qualitatives et des recommandations des acheteurs. Lors des dialogues avec les centres collecteurs, il convient de continuer à influencer de manière ciblée les paramètres de qualité par une production adaptée au site et un choix variétal approprié.

Céréales panifiables / autres grandes cultures destinées à l'alimentation

Pour le blé panifiable, les acheteurs et les labels font des recommandations différentes concernant les diverses classes de blé. Ces recommandations figurent dans l’aperçu en annexe et doivent impérativement être prises en compte pour la planification de la culture. Les recommandations de Bio Suisse et les accords avec les acheteurs doivent être respectés pour les céréales panifiables biologiques.

Pour les semis de blé, les résultats de qualité des années précédentes doivent impérativement être pris en compte. Actuellement, le groupe de travail « Teneur en protéine » de swiss granum discute du développement du paiement en fonction de la qualité du blé panifiable. Il a été chargé de définir une teneur minimale en protéine valable à partir de la récolte 2026. L’application du système jusqu’aux producteurs et par conséquent le report sur ces derniers des suppléments et déductions de prix pour la teneur en protéine de la classe TOP font aussi partie des discussions. De nouvelles dispositions ou des compléments sont, de plus entrés, en vigueur le 1er juillet pour les mycotoxines (DON ainsi que T-2 et HT-2), les sclérotes de l’ergot dans les grains de seigle non transformés et les alcaloïdes de l’ergot dans les produits de mouture de l’orge, de l’épeautre et de l’avoine. Pour minimiser l’ergot et les alcaloïdes de l’ergot dans les céréales, swiss granum a déjà formulé des recommandations pour tous les partenaires de la filière. Les adaptations mentionnées seront intégrées dans les conditions de prise en charge de la récolte 2026 et doivent par conséquent être prises en compte pour les semis.

La production de cultures arables destinées à l’alimentation humaine est généralement soumise à contrat, et les directives et recommandations des acheteurs doivent être respectées. Notons qu’il existe aussi des recommandations de swiss granum pour la prise en charge de ces cultures.

Céréales fourragers (y.c. soja fourrager) / protéagineux

Afin de réduire la dépendance dans le domaine des matières premières pour les aliments pour animaux, il est recommandé d’augmenter les surfaces de blé fourrager, de maïs grain et des féveroles, ainsi que de réduire la surface d’orge et de triticale. Pour la production, il faut prendre en considération les besoins qualitatives des acheteurs (p.ex. poids à l’hectolitre de l’orge, ergot de la triticale). Des variétés appropriées se trouvent sur la liste recommandée de swiss granum. Pour le soja, il existe des contrats avec des transformateurs, et la demande reste élevée.

Les recommandations de Bio Suisse et les accords avec les acheteurs doivent être respectés pour les grandes cultures biologiques. Le blé fourrager et toutes les légumineuses à grains ainsi que notamment le soja fourrager sont recherchés dans le secteur bio.

Oléagineux (sans soja fourrager)

Pour le colza et le tournesol, les attributions de la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC) font foi. La production de colza HOLL se fait sous contrat. En raison de la forte demande, des producteurs et des productrices supplémentaires continuent d’être recherché-e-s. Les personnes intéressées à agrandir leurs surfaces de production sont priées de s’annoncer auprès d’Agrosolution.

Les recommandations de Bio Suisse et les accords avec les acheteurs doivent être respectés pour les oléagineux biologiques. Un contrat doit être conclu. De nouvelles productrices et de nouveaux producteurs peuvent se lancer dans la culture de colza bio.

Téléchargement

Le document ainsi qu’un aperçu des recommandations de culture sont disponibles sous forme électronique sur [www.swissgranum.ch](http://www.swissgranum.ch/).

Les recommandations de culture des partenaires du marché sont également disponibles en ligne :

* Bio Suisse : <https://www.bioactualites.ch/marche/produits/grandes-cultures/apercu-du-marche>
* Fenaco : <https://www.fenaco-gof.ch/fr/documents/>
* IP-SUISSE : <https://www.ipsuisse.ch/fr/producteurs/production-vegetale-2/>

**Contact**

Stephan Scheuner, directeur

Téléphone 031 385 72 76

Courriel  scheuner@swissgranum.ch